

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3243

4 novembre 2014

SOMMAIRE

Apache Canada Argentina Investment ..	155628	Intercoiffure La Coiffe S.à r.l.	155618
Argentum (GP) S.à r.l.	155630	International Development Fund Holding S.A.	155624
Claremont Holding S.à r.l.	155634	International Finance Services S.A.	155624
Global Services Management S.à r.l.	155620	Investa S.à r.l.	155624
Global Services Management S.à r.l.	155618	Investment Company of Luxembourg S.A.	155621
Global Services Management S.à r.l.	155622	Iron Grafton S.à r.l.	155618
GOLDENBURY (Luxembourg) S.A.	155627	Isabelnet S.A.	155625
GSLP I Offshore C S.à r.l.	155618	Isol-Finance S.A.	155626
H 96 Holding S.A.	155619	Issin Investments SA	155624
HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 2 S.à r.l.	155632	IWI International Wealth Insurer	155625
HouseRestore S.à r.l.	155619	Jasperl S.A.	155625
Human Technologies S.A.	155619	JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.	155626
IB-Network	155621	Jet Financial Services	155656
I.C.M. Engineering Luxembourg s.à r.l. ..	155620	J.Wagner-Schaffner & Cie	155624
I.D.E.A. (Investissement Dans l'Environne- ment Aéronautique)	155618	Kansas Luxco Sàrl	155653
Ihalia S.à r.l.	155620	KI Chemistry S.à r.l.	155621
Immibel S.A.	155622	Kintziger Concept & Construction S.à r.l.	155623
Immobilière Spielmann et Van Dyck Sàrl	155622	KPI Retail Property 39 S.à r.l.	155625
Immo-Due Sàrl	155621	Lasy S.A.	155619
Inatol S.A.	155622	Money Capital2 S.A.	155636
Inatol S.A.	155623	O.F.C. S.à r.l.	155663
Inatol S.A.	155623	Patron Pillar S.à r.l.	155620
Indigoweb S.à r.l.	155622	ProLogis France XII Sàrl	155664
Information Technology Masters Interna- tional S.A.	155623	Spotcap (GP) S.à r.l.	155630
Intercable Holdings S.à r.l.	155620	Tripda South Korea Holding S.C.SP.	155662
		Ysur Argentina Investment S.à r.l.	155628

I.D.E.A. (Investissement Dans l'Environnement Aéronautique), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.039.

Le bilan au 30/09/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153658/10.

(140176333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Iron Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153669/10.

(140175629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Global Services Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9545 Wiltz, 2A, rue du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 94.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014153589/10.

(140175224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

GSLP I Offshore C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.749.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014153621/15.

(140175447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Intercoiffure La Coiffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 18, route de Bivange.

R.C.S. Luxembourg B 24.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153688/9.

(140176331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

H 96 Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.179.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H 96 HOLDING S.A.
Régis DONATI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014153630/12.

(140175740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

HouseRestore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 3A, Gemengebreck.
R.C.S. Luxembourg B 181.042.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gonçalo RODRIGUES PEREIRA
Le gérant

Référence de publication: 2014153641/11.

(140175799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Human Technologies S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.182.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schiffflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société HUMAN TECHNOLOGIES SA inscrite au RC sous le numéro B88.182, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2. Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schiffflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014153656/17.

(140175601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lasy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.258.

EXTRAIT

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué à partir de l'exercice 2014, Madame Ludivine MANTZ, résidant 24, Rue de Lessy, F-57160 Chatel-Saint-Germain et Madame Lauriane GELOT, Résidant, 7, Rue de la Parisienne, F-57220 Bockange en remplacement de Monsieur Philippe MANTZ pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour LASY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014153751/14.

(140176001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

I.C.M. Engineering Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.770.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014153657/10.

(140176348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Global Services Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9545 Wiltz, 2A, rue du Genêt.
R.C.S. Luxembourg B 94.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014153587/10.

(140175222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Patron Pillar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 190.223.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153662/10.

(140175617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Intercable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.284.531,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014153664/12.

(140175810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Ihalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 10, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 156.203.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014153676/12.

(140175380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Investment Company of Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.561.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Investment Company of Luxembourg S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014153668/13.

(140175403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Immo-Due Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 82.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153680/10.

(140175694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

IB-Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 183.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014153671/13.

(140176082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

KI Chemistry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 133.556.

EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du «65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg».

- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153725/18.

(140175787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Immibel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.555.

Le bilan modifié au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Il remplace celui déposé le 12 novembre 2012 sous la référence L1201935538.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

POUR L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2014153678/12.

(140176293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Global Services Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9545 Wiltz, 2A, rue du Genêt.
R.C.S. Luxembourg B 94.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014153588/10.

(140175223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Immobilière Spielmann et Van Dyck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R.C.S. Luxembourg B 94.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153681/10.

(140175414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Indigoweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 100.301.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fischbach, le 03/10/2014.

Référence de publication: 2014153685/10.

(140176089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan 2009 enregistré et déposé le 21/06/2010 avec référence n° L100087866 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014153682/12.

(140175231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 enregistré et déposé le 21/06/2010 avec référence n° L100087721 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014153683/12.

(140175232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Inatol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 50.933.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan 2007 enregistré et déposé le 21/06/2010 avec référence n° L100087722 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014153684/12.

(140175233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 62.133.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Information Technology Masters International S.A.

BLEUER Ted Cory

Administrateur

Référence de publication: 2014153686/13.

(140175970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

KCC, Kintziger Concept & Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 187.562.

Il est porté à la connaissance de tous:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction de gérant technique Monsieur De Jesus Simoes Paulo, demeurant professionnellement au L-4380 Rodange, 3, route de Longwy.

La résolution qui précède est prise à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 25 août 2014.

Monsieur De Jesus Simoes / Monsieur Kintziger Jessy

Qui accepte le mandat / Qui accepte le mandat

Référence de publication: 2014153717/17.

(140175977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

International Development Fund Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014153689/11.

(140175451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

International Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 32.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014153691/12.

(140175462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Investa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 28, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.337.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014153692/10.

(140175723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Issin Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.637.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153696/10.

(140176266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

J.Wagner-Schaffner & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 11, z.a.c. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 92.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014153703/11.

(140175450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 39.593.

—
Extrait du Conseil d'Administration 10 septembre 2014

Monsieur Eric KLEYNEN informe les membres du CONSEIL de la démission de Monsieur Patrick SCHOLS de son mandat d'administrateur avec effet au 4 septembre 2014.

En application de l'article 18 des statuts de la société, le CONSEIL délègue avec effet immédiat, les pouvoirs de gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion journalière avec pouvoir de substitution, à Monsieur Luc RASSCHAERT, administrateur, avec adresse professionnelle sise 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg

Pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Luc RASSCHAERT, avec adresse professionnelle sise 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, agira au titre d'administrateur-délégué ou de directeur général.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour IWI International Wealth Insurer

Benoît FELTEN / Raphaël WARLAND

Membre du Comité de Direction / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2014153701/21.

(140175496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

KPI Retail Property 39 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 125.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Retail Property 39 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014153730/11.

(140176058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Jasperl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 141.165.

—
Le bilan au 31/12/11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153706/9.

(140175217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Isabelnet S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 66.007.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 1^{er} octobre 2014

Le Conseil d'Administration de la société ISABELNET SA inscrite au RC sous le numéro B66.007, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1- transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2- Constaté le changement de l'adresse du Commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

3- Constater le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Mr Olivier MAURER de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à DUMONTSHAFF, L-3841 SCHIFFLANGE à compter du 1^{er} octobre 2014

Plus aucun point ne figurant ni à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Foetz, le 1^{er} octobre 2014.

Olivier Maurer

Le président

Référence de publication: 2014153694/22.

(140175599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Isol-Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ISOL-FINANCE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 septembre 2014 à 10 heures

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
2. D'accepter la démission du mandat d'administrateur de la société Prolugest S.A., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 90.772, ayant pour représentant permanent M. Jean MARIE demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
3. D'accepter la nomination du mandat d'administrateur de M. Frédéric CIPOLLETTI, né le 22 novembre 1973 à Haine-Saint-Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, son mandat expirant le 27 juin 2018

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la société

PARTNERS SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014153695/24.

(140176009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.656.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Louise Emily Benjamin de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 septembre 2014;
- de nommer Madame Julie Marion Pierre, née le né le 29 mai 1982 à Epinal, France, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 29 septembre 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

Monsieur Martin Eckel, gérant,

Madame Julie Pierre, gérante,

Monsieur Georges Dassonville, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014153710/21.

(140176400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

GOLDENBURY (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.565.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GOLDENBURY (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 793 du 30 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dudit notaire SCHLESSER du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 336 du 28 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle FRATTER, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Conversion de capital social du franc luxembourgeois en euros.

3. Augmentation de capital de la société à concurrence de TROIS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TREIZE EUROS ET TRENTE ET UN CENTS (369.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69 EUR) à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000.- EUR), par incorporation au capital de la société d'une partie des réserves disponibles correspondant à TROIS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE TREIZE EUROS ET TRENTE ET UN CENTS (369.013,31 EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions.

4. Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa des statuts

5. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le capital social doit être converti de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000.-LUF) à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986.69 EUR), afin de refléter la devise actuelle du pays.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de trois cent soixante-neuf mille treize euros et trente et un cents (369.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à quatre cent mille euros (400.000.- EUR), par incorporation au capital de la société d'une partie des réserves disponibles correspondant à trois cent soixante-neuf mille treize euros et trente et un cents (369.013,31 EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions.

L'existence desdites réserves et du résultat de l'exercice ont été justifiées au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par une situation comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2013, et confirmée par un certificat établi par deux (2) administrateurs.

Laquelle situation comptable ainsi que le certificat, resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa premier des statuts qui devra désormais se lire comme suit:

« **Art. 3. alinéa premier.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000.- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille trois cents euros (2.300.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Fratter, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2014. LAC/2014/44842. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151575/79.

(140173430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

**Ysur Argentina Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apache Canada Argentina Investment).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.968.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of September.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

YPF S.A., an Argentina company having its registered office at Macacha Güemes 515, Buenos Aires, Argentina, registered with the Public Registry of Commerce Buenos Aires under Nr. 404 Book 808 Section A,

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Apache Canada Argentina Investment, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 173.968 (the "Company").

III. The Company migrated from the Province of Alberta, Canada to the Grand-Duchy of Luxembourg on 19 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 February 2013, number 370, page 17747, which includes the articles of association of the Company.

IV. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

V. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

155629

Agenda:

1. Change of corporate name of the Company into "YSUR Argentina Investment S.à r.l.";
 2. Subsequent amendment of Article 2 of the articles of association of the Company (the "Articles");
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change of corporate name of the Company into "YSUR Argentina Investment S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 2 of the Articles, which shall therefore read as follows:

2. Name. The Company's name is "YSUR Argentina Investment S.à r.l."

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

YPF S.A., une société anonyme argentine, ayant son siège social au Macacha Güemes 515, Buenos Aires, Argentine, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Buenos Aires (Public Registry of Commerce Buenos Aires) sous le numéro 404 Livre 108 Section A (Nr. 404 Book 808 Section A),

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de Apache Canada Argentina Investment, une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 173.968 (la «Société»).

III. La Société a migrée de la Province d'Alberta, Canada, au Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 décembre 2012 suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 février 2013, numéro 370, page 17747, qui inclut les statuts de la Société.

VI. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "YSUR Argentina Investment S.à r.l.";
 2. Modification subséquente de l'Article 2 des statuts de la Société (les «Statuts»).
- a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la dénomination sociale de la Société en "YSUR Argentina Investment S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «YSUR Argentina Investment S.à r.l.».

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014149832/88.

(140171132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

**Spotcap (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Argentum (GP) S.à r.l.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 186.427.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of August,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Argentum Global S.à r.l. (formerly Digital Services XIX S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Senningerberg, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.472,

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 5 August 2014, and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 August 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Argentum (GP) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.427 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, on 7 April 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1691 dated 1 July 2014. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 May 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company from "Argentum (GP) S.à r.l." to "Spotcap (GP) S.à r.l." and to subsequently amend article one (1) of the article of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Spotcap (GP) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from "Argentum (GP) S.à r.l." to "Spotcap (GP) S.à r.l." and to subsequently amend article one (1) of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Spotcap (GP) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebten August,

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Argentum Global S.à r.l., ursprünglich Digital Services Holding XIX S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Senningerberg, L-1736 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.472,

hier vertreten durch Xiaoshu Tang, LL.M., geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Berlin, Deutschland, am 5. August, und in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 5. August 2014.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Argentum (GP) S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 186.427, gegründet am 7. April 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1691 am 1. Juli 2014. Die Gesellschaftssatzung wurde gemäß einer Urkunde des Notars Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 14. May 2014 geändert, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Argentum (GP) S.à r.l.“ in „Spotcap (GP) S.à r.l.“ und anschließenden Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Spotcap (GP) S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“; und

2. Verschiedenes

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt fasst der alleinige Gesellschafter den folgenden Beschluss und ersucht den unterzeichnenden Notar, diesen zu beurkunden:

Einzigster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Name der Gesellschaft von „Argentum (GP) S.à r.l.“ in „Spotcap (GP) S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Spotcap (GP) S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die der Gesellschaft entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare oder Auslagen jeglicher Art werden auf eintausendvierhundert Euros (EUR 1.400.-) geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: X. TANG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38500. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2014.

Référence de publication: 2014151369/111.

(140173295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.875,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 178.576.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of September,

Before Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed,

There appeared

HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 1 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.572 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 18, 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 2 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.576 and having a share capital of GBP 12,500.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been drawn up on July 1, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2089 of August 28, 2013, and have not been modified since the incorporation of the Company;

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Change of the currency of the share capital of the Company from Pound Sterling (GBP) to Euro (EUR);
2. Split of each share of the Company, with immediate effect, into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one Euro (EUR 1.-) each;
3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 1. and 2.;
4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Deutsche Bank Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Pound Sterling (GBP) to Euro (EUR), at the applicable exchange rate of GBP 1 = EUR 1.27 as published by the European Central Bank as of September 22, 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to split, with immediate effect, each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one Euro (EUR 1.-) each.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at fifteen thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 15,875), represented by fifteen thousand eight hundred and seventy-five (15,875) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

As a consequence of the change of currency of the share capital of the Company and the nominal value of the shares of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The share capital is set at fifteen thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 15,875), represented by fifteen thousand eight hundred and seventy-five (15,875) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Deutsche Bank Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes,

A comparu

HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.572 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de HayFin DLF (GBP Parallel) LuxCo 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.576 et ayant un capital social de GBP 12,500.- (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} juillet 2013, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2089 du 28 août 2013, et les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été pas modifiés depuis la constitution de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la devise du capital social de la Société de Livres sterling (GBP) en Euro (EUR);

2. Division de chaque part sociale de la Société, avec effet immédiat, en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Euro (EUR 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les modifications adoptées aux points 1. et 2.;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de Deutsche Bank Luxembourg S.A. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de livres sterling (GBP) en Euro (EUR), au taux de change applicable de GBP 1 = EUR 1,27 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 22 septembre 2014.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de diviser, avec effet immédiat, chaque part sociale de la Société en cent (100) parts sociales et d'établir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un Euro (EUR 1,-) chacune.

L'Associé Unique prend acte que, en conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est maintenant fixé à quinze mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 15.875), représenté par quinze mille huit cent soixante-quinze (15.875) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

En conséquence du changement de devise du capital social de la Société et de la valeur nominale des parts sociales de la Société, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé quinze mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 15.875), représenté par quinze mille huit cent soixante-quinze (15.875) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et à tout employé de Deutsche Bank Luxembourg S.A. de procéder au nom de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44669. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014151581/133.

(140173338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Claremont Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.737.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of August.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Cristina Floroiu-Andrei, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy holder of:

- 1) Mr Akbar Alexander LARI, residing at 75 East, 77th Street, New York, 10075 (USA),
 - 2) Mr Stephen D. LARI, residing at 220 E, 73rd Street - PHF New York, 10021 (USA),
 - 3) Mr John LARI, residing at 376 Oyster Bay Road, Locust Valley, NY 10560 (USA),
 - 4) Ms Cristina LARI, residing at 235 East, 73th Street, New York, 10021 (USA),
- by virtue of four (4) proxies given under private seal on June 27, 2014

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the “Shareholders”) of CLAREMONT HOLDING S.à r.l. with registered office L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on the thirtieth day of May, two thousand and thirteen pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1788 of July 25, 2013

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 177.737 (the “Company”).

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office address to the City of Luxembourg;
2. Subsequent amendment of the article 5 of the Company articles of incorporation, first paragraph;
3. Any other business.

First Resolution:

The shareholders transfer the registered office from 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Second Resolution

Subsequently the shareholders amend the first paragraph of article 5 of the articles of Association as follows:

“The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 850.-Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le cinq août,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Cristina Floroiu-Andrei, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

- 1) Monsieur Akbar Alexander LARI, résidant au 75 East, 77th Street, New York, 10075 (USA),
 - 2) Monsieur Stephen D. LARI, résidant au 220 E, 73rd Street - PHF New York, 10021 (USA),
 - 3) Monsieur John LARI, résidant au 376 Oyster Bay Road, Locust Valley, NY 10560 (USA),
 - 4) Madame Cristina LARI, résidant au 235 East, 73th Street, New York, 10021 (USA),
- en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 27 juin 2014;

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée CLAREMONT HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le treize mai 2013 suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN notaire, de résidence à Niederranven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1788, du 25 juillet 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 177.737 (la Société).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à la Ville de Luxembourg;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société;
3. Divers.

Première résolution:

Les associés transfèrent le siège social de 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, les associés modifient le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit: «Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de 850.-euros.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. FLOROIU-ANDREI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2014. Relation: LAC/2014/37572. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014149949/94.

(140171437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Money Capital2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 190.556.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of September.

Before us Me. Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Worldfinalux, a public limited company, incorporated and existing in accordance with the Laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register, under number B189 269 here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. The company (the “Company”) is established in the form of a public limited company (“Société Anonyme”) and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of “Money Capital² S.A.”

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

In the event that, in the view of the board of directors or the sole director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object.

3.1. The main Company’s object is to operate, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, as an economic advisor to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs and as well to the third parties and all benefits or additional services directly related to the economic consulting profession.

3.2 The Company’s also aims to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.3. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5.6. to make the acquisition of business and properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.7. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at hundred thousand euro (EUR 100.000.-) divided into thousand (1.000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR10.000.000) divided into hundred thousand (100.000) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors or the sole director is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors or the sole director within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the resolution to create the authorised capital in the Luxembourg official Gazette - Memorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The board of directors or the sole director may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by a Luxembourg notary upon the instructions of the board of directors or the sole director or by any person duly authorized and empowered by the board of directors or the sole director for this purpose.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Law prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the board of directors, within the limits of the authorised capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors or the sole director shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the board of directors or the sole director to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws, the board of directors or the sole director to do so.

Chapter III. - Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors").

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Managing director.

11.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company may be conducted by the managing director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the general meeting of shareholders. The managing director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

11.2. The shareholder(s) of the Company shall determine the remuneration of managing director and term of his/her office. The managing director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

11.3 The managing director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the board.

11.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the managing director shall make decisions only following the delegation of powers from the board.

11.5. The managing director shall keep the board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.

Art. 12. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

However, if the shareholder(s) have qualified the directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures of directors or sole director or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors or the Sole Director, but only within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors or the Sole Director and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors or the Sole Director the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 18. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 19. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Sole shareholder, General meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the first Friday of May at 10 a.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Shareholder(s) will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The Chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognized courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately proceeding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 28. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 29. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January, in each year and ends on the last day of December.

Art. 30. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 31. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, pre-named. This party has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

Worldfinalux	1.000 shares
TOTAL	1.000 shares

All the shares of a par value of one hundred euros (EUR 100) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of hundred thousand Euros (EUR 100.000.-) is now available for the incorporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

1. Resolved to set at three (3) the number of the members of the Board of Directors:

and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on 2020:

As Class A Director:

- Mr. Artur José VARANDAS DE SOUSA, born on 15 November 1967 in Vila Flor, Portugal and owner of a passport under number M651872, residing at Avenida Nossa Senhora do Amparo, Urbanização D. Dinis, bloco 1- Loja 1, 5370-210 Mirandela, Portugal;

As Class B Directors:

- Mr. Jorge Humberto CUNHA FERREIRA, born on 14 June 1978, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and owner of a passport number under number G7K0988, residing at 6 Rue Neuerburg, L-2215 Luxembourg;

- Mr. Rui Pedro LOUREIRO DA PAIXAO, born on 21 May 1980 in V. Santa Maria de Viseu, Portugal, and owner of a passport under number L719108, residing at 100 Grand Rue, L3926 Mondernange.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect, with immediate effect, European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered at the Trade and Companies Register under the number B33065, as statutory auditor for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year ending on 2019.

3. Resolved to fix the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, grand Duchy of Luxembourg.

4. Resolved to delegate special powers to any director of the Company under his sole signature, to do all such acts and sign and/or dispatch all documents, agreements, letters, notices required for the opening of any bank account or which might otherwise be desirable in connection therewith.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Worldfinalux, une société anonyme, avec siège social à 1-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 189269, ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination «Money Capital² S.A.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration ou dans le cas d'un administrateur unique, par sa seule décision.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'une Administrateur unique, par sa seule décision.

Si le conseil d'administration ou l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil économique et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseil économique.

3.2 La société vise également à acquérir et détenir des participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par le biais, entre autres, la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, de souscription, achat ferme ou une option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, et à administrer, développer et gérer ces intérêts. En particulier, la Société peut agir comme actionnaire illimité de société en commandite par actions.

3.3. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement ou au travers de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou autrement à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ci-après dénommés les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter une assistance administrative et la commercialisation de ses entreprises connectées.

3.5. La Société pourra, en particulier dans les opérations suivantes:

3.5.1. à emprunter de l'argent, sous quelque forme ou obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, billets à ordre, certificats et autres titres de créance ou titres de créance, convertibles ou non, ou l'utilisation de produits dérivés ou autres;

3.5.2. avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acheter des obligations ou tout autre type de titre de créance émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions pouvant être considérée et avec ou sans garantie;

3.5.3. à entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans s'y limiter, des contrats de swap en vertu duquel la Société peut fournir ou recevoir une protection de crédit ou de la contrepartie du swap;

3.5.4. d'entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de garantie, soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, les actifs (présents ou futurs), ou par tout ou partie de ces méthodes, pour la performance de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

3.5.5. à conclure des accords, y compris, mais sans s'y limiter, des accords de partenariat, contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, contrats de conseil, des accords d'administration et autres contrats de location, contrats de services, contrats de vente, les intérêts et / ou des accords d'échange de devises et d'autres activités financières contrats d'instruments dérivés dans le cadre de son objet.

3.5.6. pour faire l'acquisition de propriétés commerciales et conclure des accords de location financement au travers de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (mais en dehors du Luxembourg et sur une base temporaire seulement).

Il est entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6. La Société peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.7. En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et, en général, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes les opérations liées directement ou indirectement aux domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre 2. Capital, Actions

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à cent mille euros (100.000-euros) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- euros) chacune et étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix million euros (EUR 10.000.000) représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-).

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication des résolutions créant le capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Il pourra être établi un compte de prime d'émission auquel tous les montants payés sur les actions en plus de leur valeur nominale seront affectés. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour prévoir le paiement de tous les rachats d'actions propres, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour faire des distributions aux actionnaires sous la forme d'un dividende ou pour toute dotation à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Le (s) actionnaire (s) peut (pourront) qualifier les administrateurs nommés d'administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou d'administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

Le (s) actionnaire (s) ne participera (ont) ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. L'Administrateur-délégué.

11.1 La gestion quotidienne (c'est à dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société peut être menée par l'administrateur-délégué, qui doit être un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur-délégué est élu pour une durée n'excédant pas six (6) ans et est ré-éligible.

11.2. Le (s) actionnaire (s) de la Société détermine (ent) la rémunération de l'administrateur-délégué et la durée de son mandat. L'administrateur-délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale.

11.3. L'administrateur-délégué doit se conformer aux instructions et directives (le cas échéant) du Conseil d'Administration.

11.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Délégué ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration.

11.5. L'administrateur-délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Cependant, si l'actionnaire (s) a (ont) qualifié les administrateurs à ce titre de catégorie A ou de catégorie B, la Société ne sera engagée envers les tiers que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe des administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, les fonctionnaires ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnifiera les membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 18. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 19. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. Le (s) actionnaire (s) se réunisse (nt) après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26 Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 28. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre l'année en cours.

Art. 30. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 31. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes

d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Worldfinalux	1000 actions
TOTAL	1000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100,000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en l'an 2020:

Administrateur de catégorie A:

- Mr. Artur José VARANDAS DE SOUSA, né le 15 novembre 1967 à Vila Flor, Portugal, ayant son passeport sous le numéro M651872, résidant à l'Avenida Nossa Senhora do Amparo, Urbanização D. Dinis, bloco 1- Loja 1, 5370-210 Mirandela, Portugal;

Administrateur de catégorie B:

- Mr. Jorge Humberto CUNHA FERREIRA, né le 14 juin 1978 au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son passeport sous le numéro G7K0988 résidant au 100 Grand Rue, L-3926 Mondercange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Rui Pedro LOUREIRO DA PAIXAO, né le 21 mai 1980 à V. Santa Maria de Viséu, Portugal, ayant son passeport sous le numéro L719108, résidant au 6 Rue Neuerburg, L-2215 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B33.065, commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant en l'an 2020.

3. Décide de fixer le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

4. Décide de déléguer des pouvoirs spéciaux à tout administrateur de la Société sous sa seule signature, à exécuter tous les actes et à signer et/ou distribuer tous les documents, accords, lettres, avis requis pour l'ouverture d'un compte bancaire ou qui pourrait en être autrement en connexion à cet égard.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43659. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151663/922.

(140173049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Kansas Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 175.270.

In the year two thousand and fourteen, on the eight of August,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CapVest Equity Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, acting through its general partner CapVest Private Equity II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, itself acting through its general partner CV Equity Management II, Limited, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda;

CapVest Special Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda acting through its general partner CapVest Group Limited, having its registered office at 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda; and

CV Partners Kansas II, L.P., having its registered office at St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner CV Co-Invest II L.P., having its registered office at St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, itself acting through its general partner CapVest Partners Limited having its registered office at St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(the "Shareholders"),

hereby represented by Ms Anneli Koss,

by virtue of three proxies under private seal given on August 4 and August 7, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Kansas Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of three million four hundred forty one thousand nine hundred eighty two SEK (SEK 3,441,982), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175270 and incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 8 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 833 dated 9 April 2013 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 10 July 2014 pursuant to a notarial deed, being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

155654

Agenda

1. Change of the registered address of the Company from 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Association of the Company;
3. Resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, and Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, as Class B managers of the Company having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
4. Appointment of Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, as Class B manager of the Company with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
5. Appointment of Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, as Class B manager of the Company with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
6. Miscellaneous.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

In consequence of the above resolution the shareholders resolve to amend article 2 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

“ Art. 2. Registered office.

2.1. The Company registered office is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with case of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.”

Third resolution

The shareholders resolve to resign Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, and Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Managers of the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as Class B Manager of the Company.

Fifth resolution

The shareholders resolve to appoint Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

CapVest Equity Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, représentée par son associé commandité CapVest Private Equity II L.P., ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, lui-même représenté par son associé commandité CV Equity Management II, Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes;

CapVest Special Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda représentée par son associé commandité CapVest Group Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda; et

CV Partners Kansas II, L.P., une société constituée et régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social au St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représentée par son associé commandité CV Co-Invest II L.P., ayant son siège social au St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, lui-même représenté par son associé commandité CapVest Partners Limited, ayant son siège social au St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

(les «Associés»),

représentés aux fins des présentes par Madame Anneli Koss,

aux termes de trois procurations sous seing privé donnée le 4 et le 7 août 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le madataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et unique associés de Kansas Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois million quatre cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux SEK (SEK 3,441,982), dont le siège social est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175270 et constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, du 8 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 833, en date du 9 avril 2013 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 juillet 2014 conformément à un acte notarié, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Révocation de Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, et Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thailand, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la société

4. Nomination de Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant de classe B de la société;

5. Nomination de Monsieur Daniel Richards, né le 8 Octobre 1973 à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la société; et

6. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé du changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de révoquer Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, et Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thailand, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants B de la société.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel en tant que gérant B de la société.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Daniel Richards, né le 8 Octobre 1973, à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant B de la société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koss, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 août 2014. REM/2014/1767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151629/178.

(140173375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Jet Financial Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.579.004,23.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.837.

L'an deux mille quatorze, le douze septembre, par-devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de sa consoeur dûment empêchée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Jet Financial Services, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 30.100.000 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171837 (la Société). La Société a été constituée par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, précitée., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 2679 du 30 octobre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

Ont comparu:

(1) l'associé unique de la Société, à savoir M. Stefaan Bettens, administrateur, né le 2 juillet 1963 à Menin, demeurant au 4, Binnenhof, B-8300 Knokke-Heist, Belgique (l'Associé Unique); et

(2) S.&R.B., une société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social au 215 Menenstraat, B-8930 Lauwe et immatriculée au RPM Courtrai sous le numéro TVA BE 0441.415.326, en tant qu'apporteur de l'Apport (tel que défini ci-dessous) lors de l'assemblée (l'Apporteur),

ici représenté par M. Stefaan Bettens, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration mentionnée sous le point (2) ci-dessus, après avoir été paraphée ne varietur par l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social de la Société s'élevant à 30.100.000 EUR, représenté par 1.250 parts sociales sans désignation de valeur nominale;

II. que, le 22 juillet 2014, un projet de scission partielle par absorption de droit Belge, ci-après détaillé, a été établi conformément à l'article 728 juncto article 677 du Code belge des sociétés par les organes de gestion de l'Apporteur et de la Société (le Projet), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, est annexée au présent acte afin d'être enregistré avec ledit acte auprès des autorités compétentes, en vertu duquel il a été décidé d'opérer une scission partielle par laquelle l'Apporteur transfère une partie de son patrimoine, activement et passivement, à la Société, sans dissolution de l'Apporteur, contre l'émission de nouvelles parts sociales par la Société et le paiement d'une soulte, selon les modalités prévues par le Projet (la Scission);

III. qu'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de l'Apporteur, tenue devant Maître Arnold Vermeersch, notaire de résidence à Oudenburg, Belgique en date du 9 septembre 2014, a approuvé le Projet;

IV. que, aux fins d'exécuter ses obligations prévues par le Projet, la Société doit augmenter son capital social suite à l'apport d'une partie du patrimoine, activement et passivement, de et par l'Apporteur, par la voie d'émission de 323 nouvelles parts sociales à l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de l'Apporteur, et le paiement d'une soulte en espèces de 1.186.000 EUR (un million cent quatre-vingt-six mille euros) par la Société à l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de l'Apporteur;

V. que suivant un acte passé par-devant Maître Arnold Vermeersch, notaire de résidence à Oudenburg, Belgique, le 9 septembre 2014, annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ledit acte auprès des autorités compétentes, l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de l'Apporteur, a approuvé le Projet et la Scission; une copie de cet acte, après avoir été paraphée ne varietur par l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, est annexée au présent acte afin d'être enregistré avec ledit acte auprès des autorités compétentes,

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation du Projet;

3. Consolidation des parts sociales de la Société afin de porter le nombre de parts sociales de la Société des 1.250 (mille deux-cent cinq) parts sociales existantes, sans désignation de valeur nominale, à 1025 (mille vingt-cinq) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, divisées en 10 classes alphabétiques, le tout sans modification du montant du capital social;

4. Augmentation du capital de la Société d'un montant de 9.479.004,23 EUR (neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros), afin de porter le capital social de son montant actuel de 30.100.000 EUR (trente millions cent mille euros) à un montant de 39.579.004,23 EUR (trente-neuf millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros) par voie d'émission de 323 (trois cent vingt-trois) parts sociales de la Société, sans désignation de valeur nominale;

5. Souscription des 323 (trois cent vingt-trois) parts sociales nouvelles et libération intégrale de l'augmentation de capital reprise sous le point 4. ci-dessus par un apport en nature conformément au Projet, étant précisé que les parts sociales émises en rémunération de l'apport seront souscrites par M. Stefaan Bettens et feront l'objet d'une soulte pour le reliquat de la valeur de l'apport en nature;

6. Division des parts sociales de la Société afin de porter le nombre de parts sociales de la Société des 1.348 (mille trois cent quarante-huit) parts sociales sans désignation de valeur nominale représentatives du capital social suite à l'augmentation de capital dont question au point 4, à 1.573 (mille cinq cent soixante-treize) parts sociales, sans désignation de valeur, divisées en 10 classes alphabétiques différentes, le tout sans modification du montant du capital social;

7. Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à 39.579.004,23 EUR (trente-neuf millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros) représenté par 1.573 (mille cinq cent soixante-treize) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, divisé en 10 (dix) classes alphabétiques comme suit:

(i) 157 parts sociales de classe A;

(ii) 157 parts sociales de classe B;

- (iii) 157 parts sociales de classe C;
- (iv) 157 parts sociales de classe D;
- (v) 157 parts sociales de classe E;
- (vi) 157 parts sociales de classe F;
- (vii) 157 parts sociales de classe G;
- (viii) 157 parts sociales de classe H;
- (ix) 157 parts sociales de classe I; et
- (x) 160 parts sociales de classe J.»

8. Modification dans son intégralité de l'article 7.6 des statuts de la Société;

9. Autorisations de modifier le registre de parts sociales de la Société; et

10. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de consolider les parts sociales de la Société afin de porter le nombre de parts sociales de la Société de 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales représentatives du capital social, sans désignation de valeur nominale, à 1025 (mille vingt-cinq) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, le tout sans modification du montant du capital social, de sorte que le capital social est dorénavant divisé 10 (dix) classes comme suit:

- (i) 102 parts sociales de classe A;
- (ii) 102 parts sociales de classe B;
- (iii) 102 parts sociales de classe C;
- (iv) 102 parts sociales de classe D;
- (v) 102 parts sociales de classe E;
- (vi) 102 parts sociales de classe F;
- (vii) 102 parts sociales de classe G;
- (viii) 102 parts sociales de classe H;
- (ix) 102 parts sociales de classe I; et
- (x) 107 parts sociales de classe J.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société (l'Augmentation de Capital) d'un montant de 9.479.004,23 EUR (neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros),

de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 30.100.000 EUR (trente millions cent mille euros), à un montant de 39.579.004,23 EUR (trente-neuf millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros),

par voie d'émission de 323 nouvelles parts sociales de la Société, sans désignation de valeur nominale, divisé comme suit:

- (i) 32 parts sociales de classe A;
- (ii) 32 parts sociales de classe B;
- (iii) 32 parts sociales de classe C;
- (iv) 32 parts sociales de classe D;
- (v) 32 parts sociales de classe E;
- (vi) 32 parts sociales de classe F;
- (vii) 32 parts sociales de classe G;
- (viii) 32 parts sociales de classe H;
- (ix) 32 parts sociales de classe I; et
- (x) 35 parts sociales de classe J,

(les parts sociales nouvellement émises mentionnées ci-dessus sous les points (i) à (x) sont dénommées collectivement les Nouvelles Parts Sociales).

L'Associé Unique décide en outre que les Nouvelles Parts Sociales donnent droit à une participation aux bénéfices de la Société réalisés à partir du 1^{er} juin 2014.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement de l'augmentation de capital mentionnée dans la quatrième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription - Payment

Mr Stefaan Bettens, en sa qualité d'associé unique de l'Apporteur, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales (la Souscription), qui doivent être libérées de la manière prévue par le Projet.

L'Apporteur, tel que représenté ci-dessus, déclare libérer intégralement la Souscription par l'apport, dans le cadre de la Scission et conformément au Projet, de la pleine propriété des 500 actions détenues par l'Apporteur dans la S.A. Jet Import, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 58 Rekkemstraat, B-8930 Lauwe, Belgique et immatriculée auprès du RPM Courtrai sous le numéro TVA BE 0446.636.401, ayant une valeur totale nette de 11.850.000 EUR (onze millions huit cent cinquante mille euros).

L'Apporteur a retenu le prélèvement libératoire de liquidation de 10%, en application de l'article 209 juncto article 269, §1, 5° du Code belge de l'impôt sur les revenus, sur la partie des avoirs sociaux scindés qualifiés de bonis de liquidation de 11.849.957,70 EUR. Le montant total net qui est apporté à la Société par l'Apporteur est donc de 10.665.004,23 EUR (dix millions six cent soixante-cinq mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros) (l'Apport).

L'Apport sera réparti comme suit:

(i) 9.479.004,23 EUR (neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) une soule de 1.186.000 EUR (un million cent quatre-vingt-six mille euros) à payer par la Société à l'Associé Unique.

L'Apport a préalablement fait l'objet d'un rapport de valorisation daté du 12 septembre 2014 et établi par Callens, Pirenne, Theunissen & C°, réviseurs d'entreprises agréés, une copie duquel, après avoir été paraphée et paraphée par l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le nombre des parts sociales de la Société afin de porter le nombre de parts sociales de la Société de 1.348 (mille trois cent quarante-huit) parts sociales représentatives du capital social, sans désignation de valeur nominale, suite à l'Augmentation de Capital, à 1.573 (mille cinq cent soixante-treize) parts sociales sans désignation de valeur, divisées en 10 (dix) classes alphabétiques différentes comme suit:

- (i) 157 parts sociales de classe A;
- (ii) 157 parts sociales de classe B;
- (iii) 157 parts sociales de classe C;
- (iv) 157 parts sociales de classe D;
- (v) 157 parts sociales de classe E;
- (vi) 157 parts sociales de classe F;
- (vii) 157 parts sociales de classe G;
- (viii) 157 parts sociales de classe H;
- (ix) 157 parts sociales de classe I; et
- (x) 160 parts sociales de classe J.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et remplacer l'article 7.1 des Statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus, comme suit:

« **7.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à 39.579.004,23 EUR (trente-neuf millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre euros et vingt-trois centimes d'euros) représenté par 1.573 (mille cinq cent soixante-treize) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, divisé en 10 classes alphabétiques comme suit:

- (i) 157 parts sociales de classe A;
- (ii) 157 parts sociales de classe B;
- (iii) 157 parts sociales de classe C;
- (iv) 157 parts sociales de classe D;
- (v) 157 parts sociales de classe E;

- (vi) 157 parts sociales de classe F;
- (vii) 157 parts sociales de classe G;
- (viii) 157 parts sociales de classe H;
- (ix) 157 parts sociales de classe I; et
- (x) 160 parts sociales de classe J.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et remplacer l'article 7.6 des Statuts comme suit:

« 7.6 Transfert des Parts Sociales.

7.6.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.6.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales d'un Associé ne peuvent, sous peine de nullité, être cédées entre vifs ni cédées à cause de mort qu'avec l'agrément donné en assemblée générale de tous les Associés.

Cet agrément est également requis quand les Parts Sociales d'un Associé sont cédées entre vifs ou cédées à cause de mort d'un Associé au conjoint du cédant ou à des ascendants ou descendants en ligne directe du cédant.

Par dérogation aux alinéas précédents, aucune autorisation ne sera requise si les Parts Sociales d'un Associé sont, en tout ou en partie, cédées à cause de mort à Monsieur Stefaan Bettens, aux ascendants ou descendants en ligne directe de Monsieur Stefaan Bettens ou au conjoint de Monsieur Stefaan Bettens, dans la mesure où ils sont héritiers ou conjoint survivant du défunt.

7.6.3. L'Associé qui veut céder une ou plusieurs Parts Sociales entre vifs doit avertir le Conseil de Gérance de ses intentions par courrier recommandé, dans lequel il mentionne l'identité des candidats cessionnaires, ainsi que le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite céder et le prix déterminé à cet égard. Le Conseil de Gérance transmet sans délai copie de cette notification aux Associés.

En cas de cession à cause de mort, les héritiers ou légataires doivent indiquer par courrier recommandé aux Associés dans les six mois qui suivent le décès de quelle manière les Parts Sociales faisant partie de l'héritage sont réparties. Ils doivent notamment indiquer l'identité des ayants droit auxquels reviennent les Parts Sociales du défunt.

Si les Associés restent en défaut de répondre à la demande d'agrément de cession ou de transfert qui leur est envoyée dans le mois de celle-ci, ils seront considérés avoir refusé leur agrément. La décision des Associés est signifiée le plus rapidement possible aux intéressés par le Conseil de Gérance.

7.6.4. Le refus d'agrément de la cession entre vifs ne doit pas être motivé. L'Associé qui n'a pas obtenu l'agrément à la cession ne peut ni exiger le rachat de ces Parts Sociales ni exiger la dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit.

7.6.5. En cas de cession à cause de mort d'un des Associés, les héritiers ou légataires à qui reviennent les Parts Sociales du défunt et pour lesquelles le transfert des Parts Sociales est inopposable à la Société, parce qu'ils ne sont pas agréés en qualité d'Associés, ont droit à la valeur des Parts Sociales cédées par voie d'acquisition ou de rachat selon les modalités prévues ci-dessous.

À cette fin, ils peuvent demander le rachat des Parts Sociales par courrier recommandé expédié au Conseil de Gérance de la Société, lequel adresse immédiatement une copie de la demande par courrier recommandé aux autres Associés.

D'autre part, les Parts Sociales qui reviennent à ces ayants droit peuvent être rachetées d'office si ces ayants droit négligent de déposer leur demande d'acceptation en tant qu'Associé dans un délai de six mois après le décès ou, dans l'hypothèse d'un rejet de cette demande, s'ils négligent de déposer une demande de rachat de leurs Parts Sociales dans les trois mois consécutifs à ce rejet.

Le rachat des Parts Sociales peut survenir comme ci-après décrit, soit par les Associés restants et ceux qui sont devenus Associés de plein droit à la suite du décès, soit par un ou plusieurs acheteurs tiers, préalablement agréés par les Associés, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Sauf accord contraire entre les parties, le prix d'achat des Parts Sociales sera équivalent à leur valeur selon l'actif net de la Société, après répartition bénéficiaire, tel qu'il apparaît dans les derniers comptes annuels approuvés avant la cession qui a donné lieu au droit de rachat, tel que déterminée par un réviseur d'entreprise ou par un autre expert à nommer par les parties. En cas d'absence d'accord des parties sur la nomination de l'expert le prix sera fixé par les tribunaux.

Lors de l'évaluation, l'expert appliquera le critère de la valeur intrinsèque.

Les coûts de l'expertise sont pour moitié à la charge des cédants et pour moitié à la charge des cessionnaires et à la charge de chacun d'entre eux au prorata de la quantité de Parts Sociales cédées ou reprises. Le rapport de l'expert doit être rendu dans les quarante jours qui suivent sa désignation.

Sous peine de nullité de leur droit d'achat, les Associés sont tenus d'indiquer, dans les trente jours consécutifs à l'obtention de l'accord sur la valeur ou consécutifs au rapport d'expertise, au Conseil de Gérance ou à la partie adverse s'il n'y a que deux Associés la quantité de Parts Sociales qu'ils souhaitent acheter.

Si plusieurs Associés souhaitent acheter les Parts Sociales proposées, celles-ci sont, sauf accord contraire, réparties entre les intéressés par les soins du Conseil de Gérance en proportion du nombre de Parts Sociales dont chacun est déjà propriétaire à ce moment par rapport au nombre total de Parts Sociales appartenant aux Associés qui exercent leur droit d'achat. Plusieurs tours d'achat seront éventuellement organisés selon la même règle du prorata si toutes les Parts Sociales n'ont pas été achetées au premier tour. À chaque tour supplémentaire, un délai de minimum quinze jours doit être prévu pour faire connaître la réponse.

Au contraire, si les engagements d'achat des Associés ne portent pas sur la totalité des Parts Sociales cédées, les Parts Sociales restantes peuvent être rachetées au même prix et dans un délai supplémentaire de trente jours après le dernier tour entre les Associés, soit par la Société elle-même, moyennant le respect des dispositions légales, soit par un ou plusieurs acheteurs tiers préalablement acceptés par les Associés à l'exclusion des ayants droit de l'Associé défunt dont les Parts Sociales doivent être cédées.

Le rachat des Parts Sociales des ayants droit n'est possible que si toutes les Parts Sociales à reprendre ont fait l'objet d'engagements d'achat souscrits par un ou plusieurs Associés ou acheteurs tiers acceptés ou par la Société elle-même.

Le prix des Parts Sociales est payable à la signature du transfert dans le registre des Associés, laquelle doit survenir dans les quatorze jours qui suivent la date à laquelle le Conseil de Gérance a informé les intéressés du rachat des Parts Sociales. La propriété et la jouissance des Parts Sociales ne sont transférées à l'acheteur qu'après le paiement intégral.

Si le prix à payer par l'acheteur dépasse cependant vingt-cinq mille euros, zéro centime (25.000,00 EUR), celui-ci a la possibilité de payer par un versement de vingt-cinq mille euros, zéro centime (25.000,00 EUR) le jour de la signature du transfert et du solde dans un délai de soixante (60) mois consécutifs à la signature du transfert.

La part restant due du prix porte intérêt au taux légal en vigueur au moment de la cession, à calculer à compter de l'achat. Ces intérêts sont payables avec le remboursement en principal.

Si un héritier ou légataire non agréé a demandé le rachat de ses Parts Sociales et si, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la notification par le Conseil de Gérance du prix de rachat des Parts Sociales, les engagements d'achat provenant des Associés ou des acheteurs tiers ou, le cas échéant, de la Société elle-même ne portent pas sur l'intégralité des Parts Sociales concernées, ces engagements sont considérés comme nuls et l'ayant droit peut exiger la dissolution de la Société dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi, étant entendu que la dissolution de la Société ne doit pas avoir lieu si les Parts Sociales sont rachetées dans les conditions prévues par cet article 7.6 avant l'expiration du délai de trois mois prévu par l'article 199 de la Loi.

A fortiori, la dissolution de la Société peut être exigée en droit, en cas d'absence de réaction de du Conseil de Gérance quand aucun prix n'est même déterminé, dans les conditions prévues par l'article 199 de la Loi, étant entendu que la dissolution de la Société ne doit pas avoir lieu si les Parts Sociales sont rachetées dans les conditions prévues par cet article 7.6 avant l'expiration du délai de trois mois prévu par l'article 199 de la Loi.»

7.6.6. La cession des Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. La cession ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.6.7. Une proportion identique de chaque Classe de Parts Sociales sera nécessairement transférée conjointement dans l'hypothèse de la cession par un Associé d'une Part Sociale ou de toutes ses Parts Sociales dans la Société.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société (le Registre) afin d'y refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales et donne par la présente pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, précité, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution au nom et pour le compte de la Société afin de procéder à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le Registre et toute autre formalité y afférente.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5.000 (cinq mille euros).

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bettens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43816. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151622/291.

(140173130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Tripda South Korea Holding S.C.SP., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 190.495.

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Tripda South Korea Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 12 August 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XXIV (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 188.496 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Tripda South Korea Holding S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 12 August 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der “Gesellschaftsvertrag”) der Tripda South Korea Holding S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special limited partnership), Abgeschlossen AM 12. August 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XXIV (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 188.496 (die “Komplementärin”).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: “Tripda South Korea Holding S.C.Sp.” (die “Gesellschaft”)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder

auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 12. August 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014150448/76.

(140171540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.489.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société à responsabilité limitée de droit italien dénommée «POLYTHEMA SRL» ayant son siège social à I-10121 Torino, 10, Corso Re Umberto I, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Turin sous le numéro 08702170013,

Ici représentée par:

Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par ledit comparant et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "O.F.C. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 111-115, Avenue de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 07 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 775 du 23 octobre 2000, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.489.

La liquidation anticipée de la société a été décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire documentée par acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 987 du 25 avril 2013.

Le comparant expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport du commissaire à la liquidation et approbation des comptes de liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
3. Clôture de liquidation;

4. Décision de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant la période légale de 5 ans.

II.- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/09/2014. Relation: EAC/2014/12939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26/09/2014.

Référence de publication: 2014150277/60.

(140171155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

ProLogis France XII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.107.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl	32,500 parts
Total	32,500 parts sociales

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150334/20.

(140171645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.